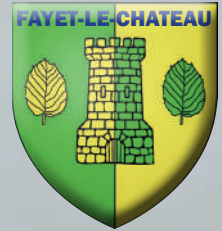


L' E D B

L'Echo Des Bruyères N° 49



Le mot du Maire



Les feuilles de l'automne ne tombent pas, elles volent...
Delia Owens

DANS CE N° D'AUTOMNE :

LE MOT DU MAIRE

LA BOULANGE DU RICOCHET

CHEZ MARIE ET DOMN

LE VELO

SBA

SYLVICULTURE

AUTOUR DU PAIN

L'EPICERIE ASSOCIATIVE DE FAYET

ET A PART CA ?

Edité par la Mairie de Fayet-le-Château

Directeur de publication :

Bruno Valladier, Maire de la commune

Conception : François Couégnas

Impression : Porçu, Coumon

Contact Mairie : 04 73 70 93 04

secretariat@fayetlechateau.fr

www.fayet-le-chateau.fr

Heures d'ouverture de la Mairie :

Lundi : de 13h00 à 16h00

Jeudi : de 9h00 à 12h00

Dépôt légal : octobre 2025

Prochain N° : fin janvier 2026



Chers fayetois, chères fayetoises,

Dans un contexte de turbulences internationales, nationales, du grand Clermont... Fayet met en place un dialogue permanent qui permet de trouver des solutions.

■ Pour améliorer la vie quotidienne : entretien et utilisation des communaux, utilisation équilibrée de la salle polyvalente et de l'espace numérique partagé entre les associations et les particuliers, animations régulières, réouverture d'un commerce, travail en cours pour une épicerie associative...

■ Pour le long terme : construction d'un patrimoine qui permet d'assurer des recettes pérennes, d'une réserve foncière qui garantit une protection de notre environnement.

Dans ce double esprit de qualité de vie quotidienne et de long terme nous aurons collectivement à gérer les aménagements nécessaires autour de La Gravière suite au dépôt de la demande de déclassement.

En effet cet espace de grande qualité doit être sécurisé par la commune mais nous comptons également beaucoup sur le réseau associatif pour compléter cette action :

l'association la vallée du Madet a ainsi postulé au budget écologique citoyen du Puy-de-Dôme pour une action autour des moulins, les amis du patrimoine débutent une action de mise en valeur de l'ancien lavoir et recherchent d'ailleurs tout élément qui pourrait les aider dans ce beau projet.

N'hésitez pas à les soutenir comme le fait votre municipalité.

A plus long terme nous espérons que ces actions seront bénéfiques au plan paysage porté par Billom Communauté sur l'ensemble de la vallée du Madet.

Bel automne à chaque fayetois et fayetoise.

Bruno Valladier



Un projet devenu réalité...

LA BOULANGERIE DE FAYET EST OUVERTE !



Après un chantier démarré en début d'année 2024, l'ancienne boulangerie de Fayet a repris vie en 2025 !

Ce projet de réhabilitation d'un patrimoine commun à tous les fayetois et fayetoises est né de la volonté des élus de redynamiser le bourg de Fayet et d'offrir à la population un service de proximité très appréciable.



LES GRANDES ETAPES

- Acquisition maison de Ginette par l'Etablissement Public Foncier avec Injonction de Mise en Sécurité
- Mise en sécurité charpente et réfection toiture
- Démontage des appentis
- Démontage de l'ancien four à fuel janvier 2024
- Début des travaux janvier 2024
- Remise en état du puits qui permettait la fabrication du pain
- Reprise des canalisations de la source qui passaient sous la cuisine
- Arrivée du four le 30 juin
- Installation terminée début juillet
- Tuyau d'évacuation des fumées posé en août 2025
- Départ du bail le 1er août 2025





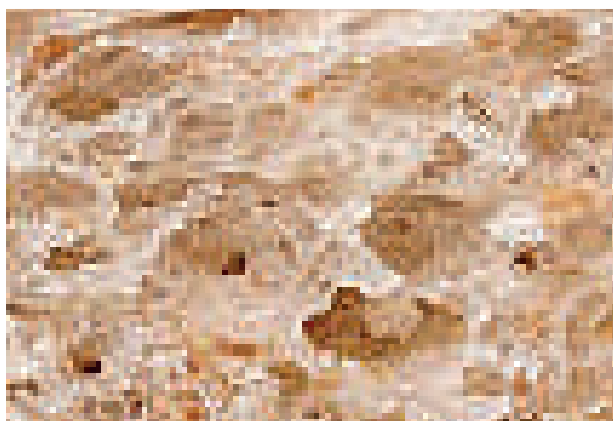
Jérôme Delignières nous fait part de ses premiers ressentis :

« La boulangerie a fêté son premier mois d'activité, un mois intense de mise en route et de petits réglages en tous genres. Un mois extrêmement riche aussi en messages d'encouragements et en retours bienveillants de la part de nos premiers clients déjà fidèles !

Nous avons été incroyablement touchés par l'accueil chaleureux des habitants de Fayet et des villages alentours, mais aussi par celui des nombreux randonneurs qui parcourent les sentiers environnants, souvent surpris par la beauté du bâtiment fraîchement rénové.

Nous sommes également très heureux d'observer que la boulangerie devient aussi un lieu convivial grâce à cette petite table autour de laquelle quelques habitués déjà apprécient un café ou un thé avec une chouquette ou un morceau de brioche. Plusieurs points de livraison sont en place (Sugères, Saint Maurice) et d'autres s'organisent permettant de rendre le projet solide économiquement.

C'est donc avec une grande satisfaction que nous remercions à notre tour nos clients pour l'enthousiasme qu'ils nous apportent et pour avoir transformé si rapidement nos aspirations en cette si belle réalité ! »





Horaires

Lundi.....16h-19h

Mercredi.....16h-19h

Vendredi.....16h-19h

Samedi 8h-12h30

La Boulangerie du Ricochet
13 rue de la Croix Saint Barthélémy
63160 Fayet le Château
tel : 06 32 87 29 30
laboulangerieduricochet@proton.me

  la boulangerie du ricochet

Les horaires actuels sont susceptibles de modifications selon les évolutions de la demande.



Chez Marie et Domn

Situé dans le bourg de Fayet,
le gîte « Les Lizettes » chez Marie et Domn
fait partie des endroits que les vacanciers
aiment particulièrement,
car « on se sent chez nous »
écrivent-ils dans le livre d'or mis à leur disposition.
Ce sésame permet à Marie et Domn d'affirmer
que leur choix a été le bon.
Rencontre avec l'hôtesse, Marie.

Pourquoi Fayet ?

Il y a une dizaine d'années, nous sommes venus nous installer dans le Puy-de-Dôme, très séduits par les paysages. J'avais alors une maison en Gironde que j'ai vendue. Pendant deux ans, nous avons visité beaucoup de biens immobiliers, à la recherche d'une demeure

qui nous conviendrait comme résidence secondaire pour accueillir enfants et petits-enfants.

Nous sommes « tombés » sur cette maison qui correspondait à nos attentes : proche de Billom où nous vivons, maison ancienne avec un certain charme, suffisamment grande et dans un village dynamique et attrayant.

La famille n'était pas assez disponible pour venir souvent, mais comme nous souhaitions faire vivre cette maison, nous avons tout de suite pensé à un gîte. D'autant plus que j'aime accueillir,

j'ai toujours nourri le rêve de tenir un endroit où je mettrai mes qualités d'accueil au service des gens. En un an nous avons réalisé les travaux qui nous paraissaient indispensables et en juillet 2021 nous avons accueilli nos premiers vacanciers.

Comment décririez-vous la personnalité de votre hébergement ?

Le gîte a l'esprit d'une maison de famille qui peut accueillir jusqu'à huit personnes et qui convient particulièrement aux familles avec enfants

de par son agencement et les équipements qu'il offre : jardin clôturé avec piscine, table de ping-pong sous préau, et à l'intérieur mini babyfoot, jeux et matériel pour les plus petits, chaise haute, lit parapluie, réhausseur, jouets...

Nous avons créé une maison chaleureuse et je pense que nous avons réussi... « On a adoré votre maison accueillante et toutes les attentions personnalisées dont vous avez fait preuve. » (Extrait du livre d'or).

Cet esprit de famille passe par exemple par l'acceptation des animaux de compagnie, par la remise à l'arrivée d'un petit cadeau personnalisé, produit local, par la mise à disposition de brochures, livres, documents sur le territoire...

Ce qui nous touche le plus, c'est lorsque les enfants sont tristes de repartir et les contacts qui perdurent dans le temps.



Quel est le profil des vacanciers que vous accueillez ?

Beaucoup viennent du Nord de la France, viennent en famille et recherchent un coin tranquille, authentique, proche de la nature, dans un village où le contact avec les habitants est facile et simple. Leurs principales activités : le marché de Billom et son quartier médiéval, les balades, les activités proposées dans le village (café éphémère, mini-marché du mercredi, découverte des jardins, randonnées, balades...), visites de petits musées comme le musée de « l'école 1900 » à St Martin des Olmes, musée du papier Richard de Bas à Ambert, celui de la céramique à Lezoux, et les nombreux châteaux alentour...

Juillet et Août sont les mois les plus demandés. D'ailleurs le taux de remplissage est de 100% pour ces deux mois en cette période. Nous recevons aussi des vacanciers pour de courts séjours mais pas en dessous de 2 nuits. Les mois de juillet et août représentent la saison forte, dans la même journée, il faut assister à un départ, nettoyer le gîte et ses extérieurs et accueillir les nouveaux arrivants.

Les autres mois de l'année sont bien entendu moins denses, mais ce n'est pas pour autant qu'ils sont creux pour nous : travaux d'embellissement, maintenance, administration. Nous avons le statut de micro-entreprise avec un numéro de Siret et sommes imposables à la cotisation foncière des entreprises. Le vacancier lui est soumis à une taxe de séjour que nous percevons et reversons à la communauté de communes.



Quels sont les outils pour vous faire connaître ?

Nous adhérons à la Maison du Tourisme du Livradois-Forez, ce qui nous a permis d'acquérir les notions juridiques et administratives qui nous manquaient grâce à des temps de formations, qui sont tout autant des moments de convivialité que des moments de partage, d'expérience.

La découverte des sites touristiques du Livradois Forez alentours qui nous est aussi proposée par la Maison du Tourisme permet ensuite de pouvoir les présenter en connaissance de cause



à nos vacanciers. Bien entendu, la Maison du Tourisme est aussi un lieu de promotion. Nous avons récemment créé un site web « les-lizettes.fr » (en auvergnat, les lizettes signifie lézard, animal très présent dans les vieilles pierres) et où le gîte peut être réservé ainsi que sur deux plateformes **gites.fr** et **auvergne-livradois-forez.com**





UNE NOUVELLE CONSIGNE A VELOS A MALAGA



Un fonctionnement simple et rapide !

"C'est sur l'aire à vocation de covoiturage et d'auto-stop que la consigne à vélos a été installée en fin d'été. Six box peuvent désormais accueillir les vélos des riverains et riveraines proches et moins proches, (par exemple des communes d'Estandeuil, **Fayet-le-Château**, Mauzun, Bongheat, Trézioux).

Sans badge ni code, les box sont accessibles tout simplement. Il suffit d'apporter son propre antivol et de refermer le box après avoir déposé son vélo. Les plus prudents et prudentes cadenasseront également leur vélo à l'intérieur du box sur la barre prévue à cet effet.

L'équipement, pris en charge par Billom Communauté, est co-financé à 80% par le dispositif Alveole+ et par le Département.



MODE D'EMPLOI

- 1** Je stationne mon vélo.
- 2** Je l'attache avec mon antivol pour plus de sécurité.
- 3** Je ferme la porte avec mon cadenas.
- 4** Je récupère mon vélo, mon antivol et mon cadenas.

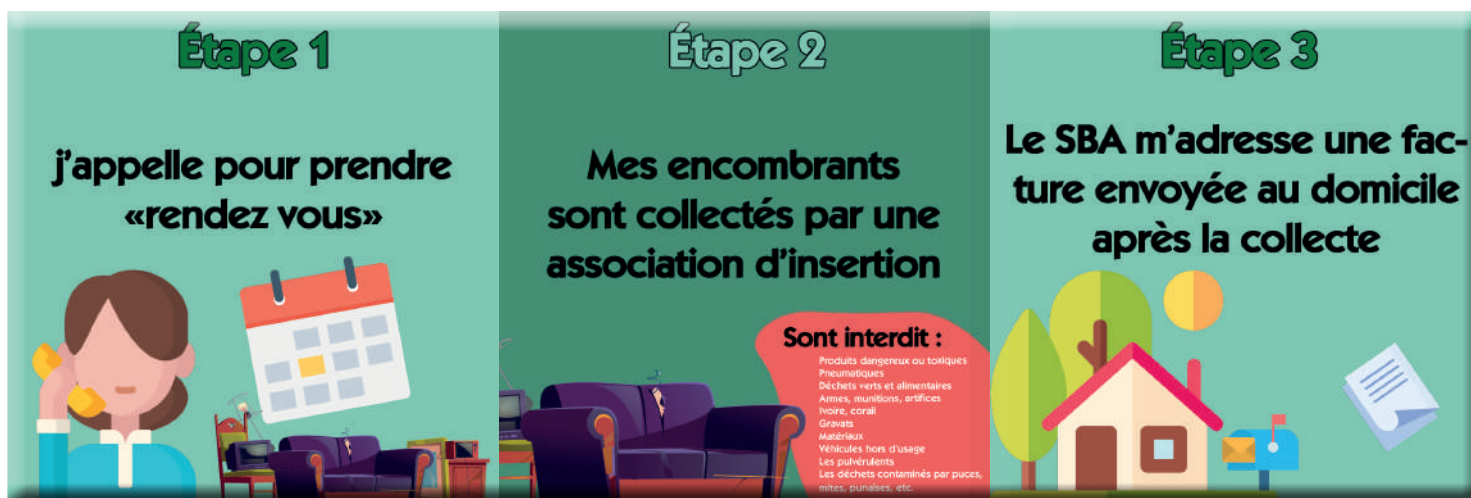
LE SCHEMA DIRECTEUR CYCLABLE

Le schéma directeur cyclable fixe pour les 10 ans à venir la politique cyclable que souhaite mener Billom Communauté. Depuis un an, les premières réalisations voient le jour : financement du Savoir Rouler A Vélo, (SRV) pour 9 classes, installation de consignes et abris-vélos, acquisition d'arceaux, lancement des études pour la réalisation des premiers itinéraires vélos... Par ailleurs et sans que le fonctionnement en soit encore arrêté, une Maison du Vélo est envisagée, qui proposerait de la location de Vélos à Assistance Electrique mais aussi, entre autres, aiderait les usagers et usagères à gagner en autonomie sur l'entretien et la réparation de leurs vélos.

OPERATION ZERO ENCOMBRANTS NOUVEAU !



Le SBA propose un nouveau service de collecte des encombrants à domicile, sur simple appel téléphonique au tarif de 30 euros. Ce service est à destination des personnes qui ne peuvent se rendre en déchèterie.



Vous souhaitez évacuer des encombrants ? Une inscription est obligatoire.

- Contactez le SBA **04 73 647 444** du lundi au samedi de 8h à 18h et le samedi de 9h à 12h,
- Précisez la liste des encombrants à évacuer (dans le respect des déchets autorisés, dans la limite de 3m3 et avec un minimum de 0,5m3)
- Un rendez-vous vous sera proposé sous un délai d'un mois maximum, pour l'enlèvement à votre porte au jour et heure définis, de vos déchets, (le rendez-vous sera ensuite confirmé par le prestataire).
- Le SBA sous-traite cette prestation à une association d'insertion par le travail, qui se rendra à votre domicile,
- Un bon d'enlèvement vous sera remis et une facture de 30 euros vous sera transmise par le Trésor Public.

Les encombrants concernés :

Sont admis les déchets suivants :

Electroménager (Réfrigérateur, congélateur, four, lave-linge, ordinateur, télévision...), **petit électroménager** (Four micro-ondes, robot ménager ...) (de plus de 0.5m3), **meubles, vélos ou trottinettes** (dans le cas de véhicules électriques les batteries devront impérativement être enlevées par l'utilisateur et ne seront pas collectées dans le cadre de la collecte des encombrants), **literie, matelas, matériel de sport, autre objet non dangereux excédant la taille du coffre d'une voiture.**

Les interdits :

Produits dangereux ou toxiques (médicaments, bouteilles de gaz, extincteurs, peinture, etc.), **pneumatiques, déchets verts et alimentaires, armes, munitions, artifices, ivoire, corail, gravats, matériaux, véhicules hors d'usage** (y compris 2 roues motorisés), **les pulvérulents** (poussière, sable, gravats, produits de démolitions, etc), **les déchets contaminés par puces, mites punaises, etc...**

Que deviennent mes encombrants ?

Une fois collectés, les encombrants seront prioritairement destinés au réemploi ou à défaut seront évacués vers l'éco-organisme compétent, comme par exemple pour les meubles en mauvais état pris en charge par Ecomaison pour être recyclés.



UN NOUVEAU CAHIER TECHNIQUE POUR LA SYLVICULTURE

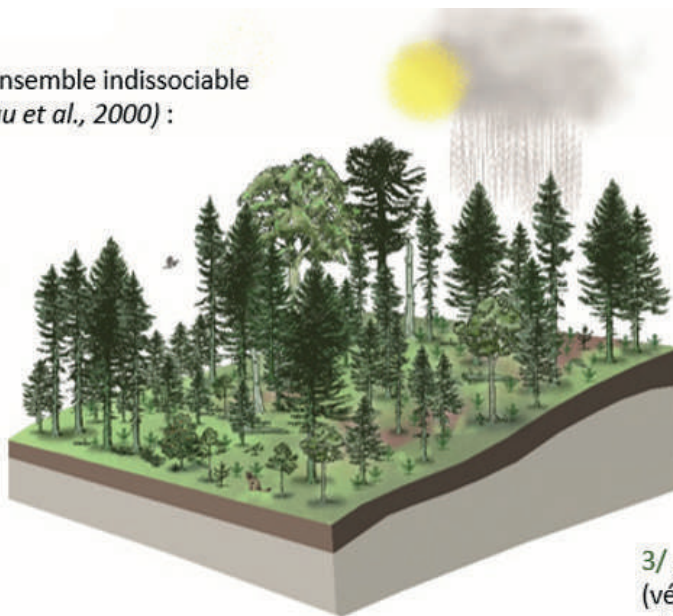
Avec le dérèglement climatique, les forestiers ne peuvent plus miser sur certaines essences forestières. Dans ce contexte, comment adapter les peuplements forestiers en conciliant la production sylvicole avec la préservation des habitats forestiers d'intérêt communautaire ?

Comment le sylviculteur peut-il entamer une adaptation progressive de ses peuplements face aux évolutions climatiques subies tout en préservant les habitats forestiers ?
Que faire lorsque les taux de dépérissement conduisent le sylviculteur à faire évoluer la composition en essences du peuplement ?

Vous avez dit habitat forestier ?

Un habitat forestier est un ensemble indissociable comprenant (d'après Rameau et al., 2000) :

1/ Un **compartiment stationnel** (station*) avec sa topographie, ses conditions climatiques et pédologiques (propriétés physico-chimiques du sol), etc.



2/ une **faune** (espèces ayant tout ou partie de leurs diverses activités vitales sur l'espace considéré).

3/ une **communauté végétale** (végétation herbacée, arbustive et arborescente).

Pourquoi un nouveau cahier technique pour la sylviculture ?

Le cahier technique « Habitats forestiers d'intérêt communautaire : concilier production et préservation » concerne plus particulièrement les habitats forestiers d'intérêt communautaire* en site Natura 2000 (qui représentent 5% de la surface forestière régionale) mais les principes évoqués dans cet outil peuvent être appliqués à tout habitat forestier.

En effet, certains habitats sont qualifiés « d'intérêt communautaire ». Rares à l'échelle européenne ou représentatifs d'une aire géographique spécifique, ils peuvent encore être observés là où les sylviculteurs ont participé à leur préservation, conciliant exploitation et dynamiques naturelles. Ces derniers ont travaillé les essences présentes sans convertir les peuplements et parfois maintenu une strate arborescente consistante ou favorisé un mélange des essences caractéristiques de l'habitat, c'est-à-dire les espèces forestières naturellement présentes dans le contexte considéré.

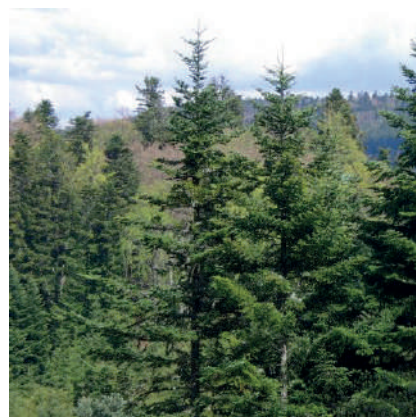
Comment savoir si mes parcelles forestières sont concernées ?

Une cartographie des sites Natura 2000 présents sur ce territoire est disponible sur le site internet du Parc naturel régional Livradois-Forez :
(<https://www.parc-livradois-forez.org/preserver/sites/natura-2000/carte/>).

Pour voir si l'une de ses parcelles est concernée par un habitat d'intérêt communautaire, le sylviculteur peut utiliser le portail cartographique DATARA (https://carto.open-datara.fr/1/habitats_n2000_r84.map) de la DREAL.



L'Annexe 1 de la Directive Européenne « Habitats, Faune, Flore » liste les habitats d'intérêt communautaire.



Objectifs

L'outil propose des pistes de réflexion et des orientations de gestion conciliant production et préservation des habitats pour les peuplements forestiers présentant des dépérissements plus ou moins importants dans lesquels les essences autochtones* de production adaptées sont peu nombreuses.

NB : Il convient de rappeler que, dans les habitats naturels forestiers d'intérêt communautaire sains, l'introduction d'essences allochtones (épicéa, douglas, mélèze, pin laricio, chêne rouge...) doit être évitée. Non typiques du cortège, elles sont moins favorables à la biodiversité que les essences autochtones (sapin pectiné, hêtre, érable...) du fait d'une longue coévolution, par exemple avec les champignons mycorhiziens.

En bref : les questions à se poser et les grands principes à respecter

1- L'état du peuplement justifie-t-il une coupe rase sanitaire ?

La coupe rase n'est à envisager qu'en dernier recours (diagnostic sylvicole nécessaire).

2- Quelles essences introduire / privilégier ?

L'introduction d'essences allochtones* devra être inférieure à 15%.

3- Quelles modalités d'introduction ?

Les plants doivent être introduits pied à pied (ce qui est souvent délicat sur le plan technique) ou par bouquets de surface strictement inférieure à 625m².



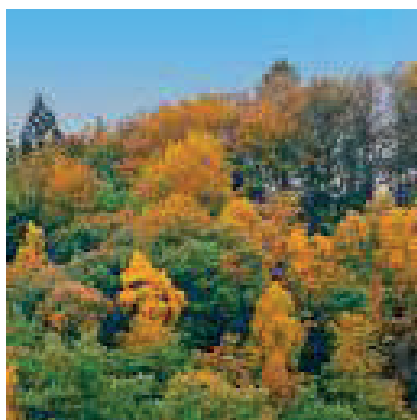
LEXIQUE*

Allochtone (essence) : essence introduite, non naturellement présente sur le territoire considéré.

Autochtone (essence) : essence naturellement présente sur le territoire considéré.

Habitat d'intérêt communautaire : habitat correspondant aux types mentionnés à l'annexe I de la Directive « Habitats, Faune, Flore » et qui ont été sélectionnés en fonction de critères de rareté, d'aire de répartition réduite ou de danger de disparition.

Station : étendue de terrain de superficie variable, homogène dans ses conditions physiques et biologiques : mésoclimat, topographie, géomorphologie, sol, composition floristique et structure de la végétation spontanée.



Les partenaires techniques :



Avec le soutien financier de :



Cofinancé par
l'Union européenne



ATELIER FABRICATION PAIN AU LEVAIN

Samedi 18 octobre, de 10h00 à 12h00,
un atelier de fabrication de pain
a eu lieu au four banal du bourg de Fayet.



L'atelier



Animé par Maud Sampieri, de La Lande des Eglantines, et avec Jérôme Delignières de La Boulange du Ricochet, les participants et participantes ont pu être sensibilisés aux enjeux d'une filière pain responsable, respectueuse de la santé et de l'environnement....

Cette animation gratuite était organisée dans le cadre du projet **Ambition Positive**, à destination des citoyens et citoyennes autour de Billom pour le Livradois-Forez, et de Vic-le-Comte pour le Grand Clermont.



Les céréales



La pâte à pain



Façonnage
par le boulanger



Façonnage
par les apprentis



Résultat appétissant !

UNE EPICERIE ASSOCIATIVE AUTO-GEREE A FAYET-LE-CHATEAU !

Quel est le principe ?

L'épicerie libre est un bien commun qui se veut être la responsabilité de chacun et chacune. On l'aménage, on la décore, on la range, on la nettoie, on la répare, on passe commande, on remplit les étagères et on s'y sert, on y invite des amis et des amies, on y discute. On se sent légitime pour faire et défaire pour s'approprier cet espace et pour s'y sentir bien, comme chez soi. Elle permet de réaliser des achats groupés moins chers et de minimiser l'impact sur notre planète grâce à la réduction de nos emballages et de nos déplacements, et ainsi alléger nos énergies vitales.

Chacun et chacune peut s'engager moralement et physiquement dans la contribution au bon fonctionnement de l'épicerie en fonction de ses disponibilités et de son énergie.



Comment fonctionne l'épicerie ?

C'est très simple !

1- Je deviens adhérent ou adhérente de l'association Miam Pour Tous et Toutes qui porte l'épicerie en remplissant une fiche d'adhésion (cf. classeur noir) et en payant par virement une cotisation à prix libre qui permet de couvrir les frais de l'association (loyer, assurance, ...).

J'effectue également un acompte par virement que j'indique en positif sur ma fiche individuelle de « suivi des dépenses » (cf. classeur rouge) : cette fiche me permet de suivre mes versements sur le compte de l'association et mes dépenses quotidiennes au sein de l'épicerie.

2- Je me sers dans les produits avec mes contenants puis je referme bien tous les bidons alimentaires pour une meilleure conservation du stock.



3- Je pèse mes produits et si cela m'aide pour les calculs j'écris sur ma «fiche des produits/quantités» :

- le nom du produit
- la quantité
- le prix au kg ou à l'unité
- le total

Les prix indiqués sur les contenants ou les étagères sont les prix payés par l'épicerie, mais on fonctionne avec des prix libres donc je peux choisir de payer plus pour soutenir le fonctionnement et la solidarité, ou moins selon mes moyens.

4- J'inscris le montant total de mes achats du jour sur ma fiche individuelle de «suivi des dépenses» en négatif, la soustraction du montant précédent indique l'argent qui reste encore disponible sur mon compte.

5- Puis je prends soin de laisser l'espace propre pour les prochains et prochaines, d'éteindre la lumière et de fermer la porte derrière mon passage.

Bonus :

Pour regrouper et compléter nos besoins d'alimentation variée, une « Fiche des prochaines commandes » est constamment présente à la vue de tous et toutes pour permettre d'y mentionner son nom ainsi que les produits et quantités que l'on désire voir fréquemment dans l'épicerie.

Ou encore de notifier un produit qui sera bientôt en rupture de stock.

Cela permet de faciliter le travail pour la personne qui réalisera la prochaine commande.



Comment en savoir plus et y participer ?

Nous vous proposons trois créneaux de présentation prochainement :

- **samedi 22 novembre 2025** de 11h à 12h,
- **vendredi 28 novembre 2025** de 18h30 à 19h30,
- **mercredi 3 décembre 2026** de 18h30 à 19h30.

Rendez-vous à l'ancien presbytère (en bas, côté jardin) !

Vous pouvez aussi envoyer un SMS à Eva au **06 50 20 86 89** ou un mail à l'adresse :

epicerielibre@proton.me

Et à part ça ?

REUNIONS PUBLIQUES

Elles se tiennent chaque 2ème samedi du mois, dans la grande salle polyvalente, ou à l'étage, de 10h00 à midi.

Les prochaines se tiendront le 8 novembre, le 13 décembre 2025 et le 10 janvier 2026.

Les thèmes seront indiqués sur Illiwap quelques jours avant les dates prévues.

RAPPEL UTILISATION OUTILS

Tonte, élagage, coupe, taille...

C'est l'époque des petits travaux au jardin !



Mais il y a des règles à respecter :

En semaine : de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 19h00.

Le samedi : de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 19h00.

Le dimanche : de 10h00 à midi.

En dehors de ces horaires, le bruit est interdit.

Vivons en bon voisinage !

VOUS ALLEZ VOTER ?

Si vous êtes nouvel arrivant sur Fayet, n'oubliez pas de vous inscrire sur les listes électorales avant le **06/02/2026**, afin de pouvoir voter aux prochaines élections municipales. C'est une démarche simple, rapide et citoyenne, qui se fait habituellement en ligne ou à la Mairie.

Les jeunes sont automatiquement inscrits à 18 ans s'ils ont fait les démarches de recensement à 16 ans. Ils n'ont donc rien à faire.



On se détend un peu...

Quel est le seul nombre qui est également égal au carré de la somme de ses chiffres ?

Solution : 81 (car $8 + 1 = 9$ et $9^2 = 81$)

Vous êtes dans une pièce avec deux portes. Une mène à la liberté, l'autre à la mort. Devant chaque porte, il y a un garde. Un garde ment toujours et l'autre dit toujours la vérité. Quelle question posez-vous pour savoir quelle porte mène à la liberté ?

Solution : Demandez à l'un des gardes quelle porte l'autre garde ment de choisir, et prenez l'autre porte.



ARMISTICE 1918

La cérémonie de la commémoration de l'armistice 1918 aura lieu au bourg de Fayet **mardi 11 novembre à 9h00**

avec les pompiers de Saint-Jean-des-Ollières. Venez partager un moment de mémoire fort et solennel.

ATTENTION ARNAQUES SBA

Le SBA met en garde ses usagers contre une vente de « calendriers des ébouveurs » sur le territoire. Il rappelle qu'aucun agent n'est autorisé à démarcher les particuliers pour vendre des calendriers ou tous autres objets en son nom.

CONSEIL COMUNAUTAIRE

Le dernier s'est réuni à Fayet-le-Château le 20 octobre dernier, dans la salle polyvalente. Il a été suivi d'un moment convivial et gourmand.



RECENSEMENT

L'INSEE lance une nouvelle campagne de recensement de la population, **du 15 janvier au 14 février 2026**.

Les résultats servent à mesurer les besoins en équipements des collectivités en matière de services et d'infrastructures (transports, écoles, hôpitaux, etc...)

Des chiffres du recensement découle la participation de l'Etat au budget des communes. Plus une commune est peuplée, plus celle-ci est importante. Merci de réserver votre meilleur accueil à l'agent(e) qui vous rendra visite.

MONOXYDE DE CARBONE

Ce gaz, invisible et inodore, provoque plus de 100 décès par an en France. Avant l'hiver, faites vérifier vos appareils de chauffage. Aérez régulièrement vos locaux.

CHASSE (Puy-de-Dôme)

Elle est autorisée du 14 septembre 2025 au 28 février 2026, 1 h avant le lever du soleil jusqu'à 1 h après son coucher, les jeudi, samedi et dimanche, et **à plus de 150 m des habitations.**